

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 09 / 2023

OBJET :

APPROBATION DE
L'EVALUATION DU
TRANSFERT DE
COMPETENCES DU PARC ET
PISCINE DES VAUROUX DE LA
CLECT

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

3 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf Mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames LEJEUNE, BENOIST, DE BEIR et CHEUL et Messieurs TANTY, VERNIOL, BOUAZIZ et DROIT,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : D. CHOLLEY (pouvoir à D. LEJEUNE), T. GARNIER (pouvoir à Alain BOUTIN) et C. PICHOT

Monsieur G. BOUAZIZ a été élu secrétaire.

Vu les délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts

Par courrier dématérialisé en date du 31 janvier 2023, le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adressé à la commune sa décision du 25 Janvier 2023 concernant l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

Il revient à notre conseil municipal de se prononcer sur cette décision ci-annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision de la CLECT du 25 janvier 2023 ayant pour objet l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Le
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230309-09-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

